

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014055CS0106**

Comité Syndical du 24 février 2014

**Date de convocation : 12 février 2014
Date d'affichage : 25 février 2014**

OBJET : Budget principal : affectation du résultat 2013.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de février à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	66
Nombre de procurations au moment du vote :	1

() Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO expose :

- Que l'affectation du résultat 2013 du budget principal pourrait être la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat 2013	12 116 832,28	5 406 006,43	6 710 825,85
Résultat antérieur reporté	5 914 714,14		5 914 714,14
(1) - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)			12 625 539,99

SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat 2013	11 409 498,11	18 753 330,22	- 7 343 832,11
Résultat reporté	8 152 415,60		8 152 415,60
(2) - Solde d'exécution			808 583,49

RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Totaux
Investissement	0,00	18 329 526,09	- 18 329 526,09
Investissement	10 671 393,43	0,00	10 671 393,43
(3) - Résultat restes à réaliser			- 7 658 132,66

AFFECTATION EN RESERVE - article 1068	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat d'investissement (2)	808 583,49	0,00	808 583,49
Résultat restes à réaliser (3)	0,00	7 658 132,66	- 7 658 132,66
(4) Affectation en réserve = (2) + (3)			- 6 849 549,17

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2014	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat de fonctionnement 2013 (1)	12 625 539,99	0,00	12 625 539,99
Affectation en réserve (4)	0,00	6 849 549,17	- 6 849 549,17
(5) Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			5 775 990,82

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

67 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)

- Décide d'affecter le résultat 2013 du budget principal tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.